

[Text]

the exam along with the person from the British Isles, that is not discrimination; they are treating everybody equally.

Mrs. Finestone: Okay. The last question I would like is an expansion on the principle you enunciate on page 6. You are referring to socialization and support mechanisms of community groups and advocacy groups, which I think is very important. But then you say: "The rights of the various social groups must receive greater recognition." Where is the lack of recognition in the formal...? We are looking from a legal perspective. Is it legal or is it a lack of awareness on the part of the population in general and its public education? I did not quite understand what you were getting at.

Mr. MacDonald: I was not getting at the legal, although that very well may be the case. As we view it, for instance, the present-day assault on the right to have a labour union is one example. In our own society, I believe we can very easily have extreme centralizing tendencies that will rather remove the functions from these local groups and communities unnecessarily, and therefore, they simply die if they do not have a chance to play roles and exercise these. It is rather that type of thing and the lack of... Mind you, there are some things. For example, in comparison with other countries, I think the emphasis was placed upon the various ethnic groups and their preserving their traditions. It is that type of thing we wish to emphasize and see preserved. I think, regarding the right to the labour organization, so many times that seems to be called into question.

Mrs. Finestone: Sir, excuse me for a moment. I was very concerned about that statement related to the fact that I thought you represented the official Human Rights Commission. Am I correct in that assumption?

Mr. MacDonald: Oh yes.

Mrs. Finestone: Okay, then perhaps I will be more specific. I may have formulated my question a little bit too loosely.

What is the responsibility of your commission with respect to organized social groups who have come together as a collective to represent their views? We had a spokesperson here last night who presented a series of very serious allegations and concerns. Is it your mandate and responsibility, because of your social awareness, to seek out and find out more, or do you wait until the official complaint comes? I am wondering if you have not only the advocacy role but the responsibility to make sure you reflect the concerns that are being expressed in your society, not only those presented in a formalistic way, but those that would arise from the grass roots.

[Translation]

Il y a discrimination seulement s'ils vous traitent différemment en raison du lieu d'où vous venez. En fait, si un Québécois doit subir l'examen de la même façon qu'une personne originaire des îles Britanniques, il n'y a pas de discrimination; ils traitent tout le monde de la même manière.

Mme Finestone: Très bien. La dernière question que j'aimerais poser a pour but de vous faire expliquer le principe que vous avez posé à la page 6. Vous avez parlé de socialisation et de mécanismes de soutien favorisant les groupes communautaires et les groupes militants, des points que je tiens pour très importants. Mais, plus loin, vous écrivez: «Les droits des différents groupes sociaux doivent être reconnus davantage». Où voyez-vous un manque de reconnaissance dans le processus formel...? Nous étudions la question du point de vue juridique. Faut-il penser que les lois ne sont pas suffisantes ou que c'est plutôt une inconscience de la population en général et une carence de l'éducation publique? Je n'ai pas tout à fait compris où vous voulez en venir.

M. MacDonald: Je n'ai pas traité l'aspect légal du problème, quoiqu'il faudrait peut-être y penser. À notre sens, la contestation actuelle du droit à la syndicalisation en est un exemple. Dans notre société, je pense que des gens peuvent très facilement préconiser une centralisation poussée à l'extrême qui, sans raison, privera les groupes locaux et communautaires de leur utilité et, en conséquence, ceux-ci disparaîtront tout simplement s'ils n'ont pas l'occasion de participer et d'exercer leurs fonctions. C'est plutôt cela, et le manque de... Notez bien qu'il faut signaler certains points. Par exemple, si je compare le Canada à d'autres pays, je pense qu'on a insisté sur l'existence des différents groupes ethniques et la conservation de leurs traditions. C'est le genre de chose que nous voulons promouvoir et maintenir. Quant au droit à la syndicalisation, je pense qu'il est très souvent remis en cause.

Mme Finestone: Monsieur, excusez-moi de vous interrompre un instant. J'ai porté beaucoup d'attention à ce point parce que je pensais que vous représentiez officiellement la Commission des droits de la personne. Ma supposition est-elle exacte?

M. MacDonald: Oh oui.

Mme Finestone: Très bien. Je devrais peut-être faire preuve de plus de précision. J'ai peut-être posé une question trop large.

Quel est le rôle de votre commission relativement aux groupes sociaux organisés qui se sont unis pour faire valoir leur point de vue? Hier soir, nous avons entendu un porte-parole qui a formulé une série de questions et de remarques très sérieuses. En raison de votre prise de conscience sociale, avez-vous pour mandat et responsabilité de faire des recherches et d'en savoir plus, ou attendez-vous de recevoir une plainte officielle? Je me demande si vous avez non seulement la mission de représenter des groupes mais aussi la responsabilité de vous assurer que vos préoccupations sont celles de la société, non seulement les cas qui sont présentés de façon officielle, mais également les préoccupations exprimées par les particuliers.